

En Passant

Par

DUERNE



La Municipalité :
Ses hommes et ses femmes ...

Le Conseil Municipal est une pierre angulaire de la Démocratie Locale. Les conseillers municipaux jouent un rôle essentiel dans la vie politique et sociale de nos communes. Que ce soit en matière de décision, de représentation ou d'animation de la vie locale, leur impact est indéniable.

Un conseiller municipal est un élu qui s'engage à représenter la population d'une commune au sein du conseil municipal. Il est choisi lors des élections municipales, généralement tous les six ans, et sa mission est de défendre les intérêts de ses concitoyens.

<https://www.info74.fr/role-des-conseillers-municipaux/>

Les Maires de Duerne

Les premières élections municipales sont réalisées en février 1790, puis renouvelées en 1791 et 1792. Les maires et adjoints sont nommés par les "présidents des municipalités cantonales" puis par les préfets de 1800 à 1882. Il faut attendre la Révolution de 1848 pour qu'une loi du 3 juillet institue le suffrage universel pour l'élection des conseils municipaux qui élisent en leur sein les maires, mais dès 1852, on revient à la nomination des maires. C'est en fait la loi du 5 avril 1884 qui constitue une véritable charte de l'organisation municipale dont de multiples éléments perdurent aujourd'hui : les conseils municipaux sont élus au suffrage universel et ils élisent en leur sein un maire et ses adjoints.

A DUERNE, en 1791, Jean Antoine BLANCHARD sera le premier maire à signer le registre d'état civil qui remplace le registre paroissial. Monsieur MOULIN lui succède dès 1792. Jean Antoine BLANCHARD revient en 1793. Cette même année, Monsieur MOULIN le remplace à nouveau ! Les maires étaient alors régulièrement destitués, voire emprisonnés par l'administration car ils ne voulaient pas reconnaître les prêtres constitutionnels. Ce sera parfois le curé réfractaire Louis CALEMARD qui signera le registre de l'état civil jusqu'en 1793, date de son départ en exil. En 1794, la municipalité sera à nouveau destituée et Monsieur MOULIN remplacé par Jean Antoine GARIN.

Le 26 octobre 1795 entre en place la constitution de l'an III qui conserve les départements, supprime les districts. Les petites communes seront alors directement administrées par le canton avec un agent municipal (Antoine MALLAVAL) et un adjoint (Claude BUISSON)

En mai 1800, la commune retrouve sa municipalité : J.A. BAZIN en sera le maire provisoire avant que Jean Antoine BLANCHARD ne soit réélu en 1801, année où sera signé le Concordat qui ramènera un peu de calme dans notre région... Il le restera jusqu'en 1826.

Se succéderont ensuite :

M. BESSON Antoine	1826 à 1846
M. PEYRACHON Claude	1846 à 1848
M. VILLARD Jean Marie (père)	1848 à 1852
M. PEYRACHON Claude	1852 à 1865
M. VILLARD Jean Marie (fils)	1865 à 1904
M. FAYOLLE Jean Michel	1904 à 1932
M. VILLARD Jean Marie (petit fils)	1932 à 1953
M. BAZIN Jean Marie	1953 à 1959
M. PALANDRE François	1959 à 1968
M. BENIERE André	1968 à 2001
M. OGIER Jacques	2001 à 2008
M. PICARD Jean Claude	2008 à 2020
M. VERNAISON Benoit	2020 à

**La commune de Duerne se construit petit à petit
grâce à ses femmes grâce à ses hommes.**

La recherche dans les archives des personnes et de quelques-uns des faits marquants illustre ce qu'a pu être le cheminement de notre commune au fil des années au travers de l'action des équipes municipales successives.

La commune

Il est souvent dit que de toutes les institutions, c'est de la commune que nos compatriotes se sentent le plus proches, les plus attachés. Connaissions-nous l'histoire de "la Commune" et plus particulièrement celle de DUERNE ?

Depuis bien longtemps, des hommes et des femmes se sont investis à gérer et à développer Duerne. Ce patrimoine, ce n'est pas un bien familial ordinaire qui se transmet de père en fils ; c'est pourtant un véritable héritage qui se lègue de génération en génération chaque fois enrichi des compétences et du travail de ceux qui en ont eu la charge.

Aussi loin que les archives l'ont permis, il est ici question de rendre hommage à ceux qui ont présidé à la destinée de Duerne. A travers les maires, nous saluons tous les adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré à façonner la commune de Duerne.

La France avant la révolution de 1789

Le royaume de France après des siècles d'une lente formation est d'une grande diversité, constitué de communautés et de provinces fonctionnant chacune selon ses coutumes, ses lois et souvent sa langue propre. Aucune structure administrative uniforme n'existe alors.

En milieu rural les seigneurs prélèvent les impôts pour leur propre compte et le clergé dans les paroisses s'occupe entre autres des tâches administratives quotidiennes, enregistrant les naissances, baptêmes, mariages et les décès dans les registres paroissiaux qui nous permettent aujourd'hui de mener à bien nos recherches généalogiques.

Les cités sont sous l'autorité partagée du roi, des seigneurs, des évêques. Elles peuvent acquérir lentement par rachat et une autonomie plus grande qui les libèrent des impositions. Elles deviennent alors des "villes franches".

Ainsi est la France administrative : disparate, soumise à de multiples autorités : celle du roi, des seigneurs, des ecclésiastiques ou des administrateurs des villes franches, et de ce fait à une fiscalité très diversifiée.

1789, Naissance des communes et de leur fiscalité

La révolution apporte une uniformité administrative sur tout le territoire français par : La loi du 14 décembre 1789 qui crée 44 000 communes correspondant aux paroisses existantes et qui transfère à l'administration civile la gestion des collectivités. La France au recensement de 1999 compte 36 565 communes en métropole et 114 dans les départements d'outre-mer.

Les lois du 22 et 27 décembre 1789 qui découpent la France en départements, districts et cantons. Par ailleurs les nouvelles communes sont dotées d'une fiscalité unique basées sur des taxes appelées depuis : les Quatre Vieilles. Il s'agit de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La contribution mobilière (taxe d'habitation) (*supprimée pour les résidences principales en 2021*)
- La patente (taxe professionnelle) (*modifiée en 2010*)

En 1848, sous la seconde république, le principe des élections au suffrage universel est appliqué aux conseils municipaux.

En 1884, par la loi dite fondatrice du 5 avril, la troisième république organise le fonctionnement et la gestion des collectivités locales, tels qu'ils sont encore, quant au principe, à ce jour. Ainsi sont instaurés :

- Le principe de l'autonomie des communes
- La règle de l'élection du maire par le conseil municipal
- Le système démocratique de la gestion des affaires communales par les décisions prises en conseil municipal sous forme de délibérations.

Jusqu'au début du 20^e siècle, l'activité du conseil municipal de Duerne n'est vraisemblablement pas aussi soutenue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pas de voitures donc pas de voirie, pas d'électricité donc pas d'entretien du réseau, pas de tout à l'égout, pas de réseau d'eau potable, pas de ramassage d'ordures ménagères, etc... peu de dossiers finalement. Le maire était toutefois le chef de l'exécutif municipal et aussi le représentant de l'état dans la commune. Le conseil municipal se réunit une fois par mois le dimanche matin après la messe pour débattre des sujets d'actualité. Cependant le 19^e siècle, la grande majorité de la population est pauvre, c'est une période très instable politiquement et la première moitié du 20^e l'est bien autant. Les élus municipaux de l'époque sans grands moyens sont confrontés dans différents domaines à des situations très graves. Les trente glorieuses qui suivent la 2^e guerre mondiale voient exploser les besoins et les moyens.

A partir des années 70, Duerne intègre le SIVOM du canton de St Symphorien sur Coise auquel la communauté de communes des Monts du lyonnais vient se substituer en 1998. On parle alors d'intercommunalité dont la philosophie est : "L'Union fait la Force"

L'eau, premier gros souci des élus

Au 19^e siècle, l'eau dont se sert la population du village provient exclusivement des puits creusés dans le voisinage des habitations. Ces puits souvent peu profonds sont alimentés par les infiltrations d'eau de pluie qui ne subissent pas une filtration sérieuse et peuvent entraîner des matières organiques de purin et autres eaux usées mal canalisées. La limpidité des eaux de puits laisse parfois à désirer. Leur saveur est souvent désagréable. Leur usage pour la consommation n'est pas sans danger pour la santé publique. Les cas de fièvre typhoïde qui se sont produits à Duerne doivent être attribués en majeure partie à la mauvaise qualité des eaux. Duerne situé à une altitude de 800m est pourtant admirablement placé pour être salubre.

La sécheresse de 1906 qui a duré pendant plusieurs mois dans le département du Rhône principalement dans les montagnes du lyonnais et à Duerne en particulier et la qualité médiocre de l'eau de puits font qu'en 1911, la commune lance les travaux

de 6 captages dans les Courtines et réalise un réservoir assurant l'approvisionnement de deux abreuvoirs (bachats en patois), de deux points d'eau (les pompes à main) et d'un lavoir dans le village.

C'est au début des années 30 que le raccordement se fait chez les particuliers. L'été, on doit couper l'eau l'après-midi et la nuit, pour laisser les réserves se reconstituer. Le nettoyage du réservoir est assuré bénévolement par les duernois. En 2002, il se pratique encore ainsi.

Les besoins toujours plus importants et le déficit chronique en eau pousse Duerne et de nombreuses communes à se fédérer en créant en 1948 le Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier. En procédant à des captages dans la nappe phréatique sur la commune de Grigny, en réalisant un réseau de distribution alimentant d'abord 24 communes, le récurant problème de l'eau trouve sa solution. En 1962, l'eau du Rhône arrive au village de Duerne. Rapidement les fermes sont raccordées. Les anciens rapportent qu'à l'époque, c'est un argument fort de la campagne électorale de 1959. Le syndicat des eaux aurait fait pression pour annexer les sources de Duerne, mais les élus et Monsieur Ferrero en particulier alors propriétaire de l'hôtel Bel Air se battent pour conserver le réseau local indépendant.

En 2023, le syndicat assure le service public de l'eau potable pour 74 communes du Rhône et de la Loire, soit plus de 36.800 abonnés et plus de 80.000 habitants. Il possède plus de 2.170 km de réseaux, 62 réservoirs et 24 stations de pompage. Prélevée dans la nappe alluviale du Rhône à Grigny, la précieuse ressource est distribuée dans les Monts du Lyonnais et va jusqu'à Violay, dans la Loire à 1.000 m d'altitude. Des interconnexions sont réalisées avec différents réseaux des départements voisins : Saône-Turdine, Rhône-Loire-Nord et Rhône-Sud lui-même relié aux sources du Grand Lyon. Celles-ci permettent de garantir une plus grande stabilité de la quantité et de la qualité de l'eau potable.

L'eau des Courtines est bien précieuse pour l'arrosage des fleurs. Elle est très appréciée par les nombreux cyclistes qui sillonnent les Monts du Lyonnais et savourée avec délectation par les amateurs d'eau de sources. Elle est parait-il juste à la bonne température pour le pastis.

L'assainissement

Les égouts de chacun partent dans la rigole, dans les champs puis à la rivière sans traitements. En 1965 les travaux d'installation d'une colonne traversant le village permettent alors de collecter les eaux usées du bourg. Malheureusement de nombreux oublis obligent à maintes reprises de rouvrir le bitume pour raccorder tout le monde. Une deuxième colonne est ensuite mise en place au-dessous du

village. Toute la quantité collectée part néanmoins à la rivière, jusqu'à ce qu'en 1967 on commence les travaux de la station d'épuration. La réception des travaux a lieu le 4 juin 1969. Pendant 10 ans, la commune se charge d'assurer le bon fonctionnement de cette installation. Devant la lourdeur de la tâche, un contrat d'affermage est passé avec une entreprise extérieure. Depuis plusieurs tronçons sont réalisés pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales. Ce système séparatif a pour avantage de diminuer la quantité des rejets à traiter. *(La STEP n'étant plus en conformité avec les besoins et les nouvelles normes, après dix années d'études et de rebondissements, en 2020 la nouvelle station d'épuration est enfin opérationnelle, installée plus en aval du village)*

La voirie

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, les chemins ruraux sont entretenus par les habitants de la commune. Chaque famille doit participer à des journées de prestation en fonction de l'usage estimé qu'elle fait des chemins. Les grandes fermes doivent rendre plus de journées que les petites. Ce travail consiste à élaguer, empierrer et refaire les fossés. Les villageois travaillent plutôt sur les chemins communaux comme le chemin de la Pocachardière par exemple. Le travail s'étale sur une période de 15 jours sous le contrôle d'un surveillant. Ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas, payent une somme en argent correspondant aux journées de prestation qu'ils auraient dû faire. Cela s'appelle la taxe vicinale. En 1934, la route des Courtines n'est pas goudronnée.

Vers la fin des années 50, les fermes ayant de moins en moins de domestiques, la population a plus de réticences à assumer ces journées de prestation. C'est la fin de la taxe vicinale et le relèvement des taux des fameuses 4 taxes (les 4 vieilles) pour faire rentrer l'impôt et donner à la commune les fonds nécessaires pour prendre en charge l'entretien des chemins. Au début des années 60, 3trois chemins sont goudronnés : le Crozet, le Terron, le Puits. Avec la vulgarisation des tracteurs et voitures, il faut modifier certains tracés de chemins. En échange d'un chemin tout neuf, les propriétaires donnent volontiers un bout de terrain. Cela se fait verbalement et à l'époque on ne remet pas en cause la parole donnée. Mais comme dit le proverbe, "les paroles s'envolent, les écrits restent". En absence d'actes notariés, on est confrontés aujourd'hui à des régularisations difficiles de certaines situations anciennes.

A l'époque, les subventions sont rares les dotations ne permettent pas de gros travaux. Sur l'année 68 il se fait tout de même 7,7 km de chemin. En 1969, l'accès au Charret est le premier chemin en enrobé à froid réalisé sur la commune.

La Nationale 89 traverse Duerne, mais en 1970 le maire reçoit une notification du conseil général lui annonçant qu'elle est déclassée pour devenir la départementale 489.

En 1972, toutes les fermes ont un chemin goudronné jusqu'à leur portail. Actuellement, par le biais de la CDC, la commune réalise la réfection de 2 à 3 chemins par an. Malheureusement les différents véhicules qui empruntent ces voies sont toujours plus gros et plus lourds. Il est de plus en plus difficile de maintenir les revêtements en bon état.

L'électricité

Les premières ampoules brillent dans le village en 1928 avec l'arrivée du 110/220volts. Le courant électrique arrive ensuite dans les fermes où la plupart du temps, seules une ou deux lampes de faible puissance sont installées.

En 1960, une subvention importante permet d'améliorer sensiblement l'éclairage public si bien que les gens disent : "ils ont mis des ballons fleurissants" au lieu de "fluorescents". Chaque année la municipalité ne cesse d'améliorer le réseau sur toute la commune. Le coût des travaux est pris en charge par la commune mais subventionné par le Syndicat Départemental Energies du Rhône (SYDER) auquel Duerne adhère.

Le fleurissement

Dès 1963, sous l'impulsion de Marguerite Jullien dite : Mademoiselle Marguerite du casino (gérante du magasin à l'enseigne casino) véritable figure du village, les premières bordures fleurissent les abords du village.

En 1968, Jo Billard de St Symphorien sur Coise, alors président de l'association des quatre cantons, organise un concours de fleurissement. Une commune par canton doit participer et Duerne se voit tirer au sort pour représenter le canton. Dès lors, un travail énorme commence. Une équipe de bénévoles s'organise. Il faut curer, canaliser les fossés où coule le purin, aller chercher en camion des tonnes de pierres plates pour les bordures, ramener de la terre, planter, arroser, nettoyer. Malgré la réticence de certains et sous l'œil goguenard d'autres, prétextant que les fleurs, ça ne se mange pas, Duerne remporte le premier prix cantonal et le premier prix départemental ; concours auquel il s'est inscrit également. Les années suivantes rapportent leur lot de récompenses dont 3 prix nationaux et l'obtention de deux fleurs sur nos panneaux de "villages fleuris".

Dans les années 2000, plus de 5000 plans de fleurs sont repiqués chaque année par l'équipe de bénévoles et les employés communaux. Ils en assurent le nettoyage et l'arrosage avec l'eau des Courtines toute la saison.

Depuis 2020, face au dérèglement climatique et aux sécheresses estivales, la commune a elle aussi pour obligation de restreindre l'utilisation d'eau pour l'arrosage des massifs. La commission fleurissement s'efforce depuis de planter le plus possible des plantes moins gourmandes en eau.

Chaque année, les cantonniers agrémentent les massifs de décorations toujours très originales.

Le téléphone

Le téléphone arrive tardivement sur la commune. Hormis le bureau de poste qui est équipé, 3 postes publics sont installés en 1960, aux hameaux : Lamure, Layat, les Adrets, dans un petit cabanon non fermé près d'une ferme, sous la responsabilité d'un riverain. Chacun peut venir téléphoner le jour ou la nuit, à condition de laisser le montant de la communication dans la petite boîte placée à côté du téléphone. Il n'y a certes jamais de grosses sommes dans cette boîte, mais jamais il ne s'est dit que l'argent a disparu.

A ce moment, on appelle plus souvent le vétérinaire ou l'inséminateur que le médecin ou les amis. Si quelqu'un désire se faire installer le téléphone, il doit attendre de longs mois avant que sa demande n'aboutisse.

A partir de 1977, le téléphone est installé très rapidement dans toutes les habitations qui le souhaitent. Jusque-là, bien des gens n'ont jamais parlé dans un combiné et beaucoup appréhendent de le faire. Certains demandent alors à leurs voisins de le faire à leur place.

Aujourd'hui, les autoroutes de l'information sont accessibles à tous les habitants de la commune qui ont la possibilité de se raccorder à la fibre ou au câble. Il subsiste encore quelques zones blanches.

Le haut débit est arrivé en 1999 avec la construction d'un bâtiment tête de réseau au crêt St Jean à Duerne. Les travaux de câblage sont réalisés dans le village dans un premier temps. La modernisation des réseaux s'impose. Le téléphone portable et internet deviennent des outils de travail et de communication incontournables.

Des travaux entamés en 2016 doivent permettre d'améliorer les vitesses de transmission de données à très haut débit. Le village et quelques hameaux de Duerne sont raccordés mais pas tous. L'ensemble du territoire national aurait dû être couvert en 2025. Il y a du retard !

Le BAS

Le Bureau d'Aide Social créé en 1953 s'appelle depuis 1986 : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il voit son action démarrer à Duerne en 1960. Son rôle

de solidarité consiste à livrer gratuitement du charbon (250kg) ou du fuel chez les personnes âgées à l'approche de Noël. Bien des anciens ne roulent pas sur l'or et apprécient ce cadeau à sa juste valeur. Par la suite, un panier garni permettant de faire un bon repas de Noël remplace le charbon.

Aujourd'hui, un repas en commun préparé par l'équipe du CCAS est offert à tous les anciens de 70 ans et plus, accompagnés de leur conjoint. Un colis est porté lors d'une visite à ceux qui ne peuvent se déplacer.

L'aide sociale s'adresse principalement aux personnes en grande difficulté. Celles-ci peuvent à tout moment recourir à l'assistance du CCAS. Un dossier est alors monté en collaboration avec les différents organismes sociaux du département afin d'aider le plus rapidement possible à soulager les gens en situation de détresse sociale passagère ou de longue durée.

Mais la Tâche municipale reste inachevée. L'effort doit être soutenu et continu. On vient de le voir, bien des ouvrages ont abouti grâce à l'abnégation des équipes successives. Des projets sont encore dans les cartons prêts à se réaliser. Il faut penser l'avenir pour le bien de la collectivité. Quel honneur de pouvoir le faire !

D'autres prendront le relais et continueront ce qui a été mis en marche il y a plus de deux siècles.



Liste des conseillers municipaux depuis 1947 à nos jours

NOMS	Durée	NOMS	Durée
Joseph MURIGNEUX	1947 à 1959	Michel ALLIGIER	2001 à 2008
Louis PIEGAY	1947 à 1971	Nadine BABIN	2001 à 2008
Jean Claude VERNAY	1947 à 1971	Franck BARANGE	2001 à 2008
Jean Marie BAZIN	1953 à 1965	Annick BAZIN	2001 à 2008
François PALANDRE	1953 à 1968	Paul BLANC	2001 à 2020
Pierre JULLIEN	1953 à 1959	Jean Claude PICARD	2001 à 2020
Laurent OGIER	1953 à 1965	Odile PONCET	2001 à 2014
Pierre CROZIER	1953 à 1959	Thierry PUPIER	2001 à 2008
Antoine VENET	1953 à 1959	Régis VERNAY	2001 à 2008
Hugues CHOLLET	1953 à 1983	Patrick HERRERO	2008 à 2020
Jean Baptiste BOURRIN	1953 à 1965	Franck PANIS	2008 à 2014
François DESFARGES	1953 à 1971	Marc FERLAY	2008 à 2020
Pierre BESSON	1953 à 1959	David RANALDI	2008 à 2014
Jacques BESSON	1959 à 2001	Martine SIVIGNON	2008 à 2014
Joseph CHEVRON	1959 à 1971	Alain GREGOIRE	2008 à 2014
André NESME	1959 à 2001	Karine Bonnevay	2008 à 2014
Marguerite JULLIEN	1959 à 1983	Sophie RODIER	2008 à 2020
Marie BLANC	1959 à 1965	Guy VILLARD	2008 à 2014
André BENIERE	1965 à 2001	Christian BABA	2008 à 2014
Joseph GOUTAGNY	1965 à 1971	Florence BRIERE	2014 à 2020
Henry BADOT	1965 à 1989	Martine AMEN	2014 à 2020
Jean PONCET	1965 à 1977	Bertrand CHAMBE	2014 à 2020
Antoine BONNARD	1968 à 1971	Wilfried ROLLET	2014 à 2020
Louis VERNAY	1971 à 1983	Anne Marie RIVOIRE	2014 à 2020
Marius GERIN	1971 à 1989	Sébastien BALMONT	2014 à 2020
Jean GRANJON	1971 à 1983	Virginie BELMONTE	2014 à 2020
Joseph BUISSON	1971 à 1983	Anne Sophie THIZY	2014 à 2020
Catherine SAMUEL	1971 à 1983	Marie Do CHEVRON	2014 à
Francis PUPIER	1977 à 1989	Benoit VERNAISON	2014 à
Tony BOUTEILLE	1977 à 1983	Noémie VILLARD	2020 à
Renée BONVALLET	1983 à 1995	Marie Thérèse FAYOLLE	2020 à
André CLAVEL	1983 à 1995	Cédric FONT	2020 à
Raymond CHOLLET	1983 à 1995	Anthony CUNHA	2020 à
Marie Antoinette MONIER	1983 à 1989	Romuald BANSE	2020 à
Joseph BLANC	1983 à 2001	Marie Line BALMONT	2020 à
Bernadette Venet	1983 à 1989	Claudie BARCET	2020 à
Jean Joseph BOURRIN	1983 à 2008	Marianne MASSON	2020 à
Jacques OGIER	1983 à 2008	Elodie MARIO N	2020 à
Jean Pierre RIVOLLIER	1983 à 1995	Isabelle BALLAS	2020 à
Jean Pierre PIEGAY	1989 à 2001	Laurent GIAUFFRET	2020 à
Louis FERLAY	1989 à 1995	Maurice PETRE	2020 à
Joël MOULIN	1989 à 2014	Yves MAHY	2020 à
Bruno FONT	1989 à 2008		
Michèle GIRAUDIER	1989 à 1995		
Jeannine GRANGE	1995 à 2001		
Thérèse VENET	1995 à 2001		
Jean Pierre FREYDIERE	1995 à 2001		
Thierry DELANGUE	1995 à 2001		
René COLLOMB	1995 à 2008		
Alain GERIN	1995 à 2008		